

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 mars 2015 portant dissolution de la cellule nationale de formation au secourisme de Beynes (Yvelines) et création corrélative de la cellule nationale de formation au secourisme de Fontainebleau (Seine-et-Marne)

NOR : INTJ1507238A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La cellule nationale de formation au secourisme de Beynes est dissoute à compter du 1^{er} août 2015. Corrélativement, la cellule nationale de formation au secourisme de Fontainebleau est créée à la même date.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN